

Société de pêche « La Buffalonnaise »
Local : LA GRANGE AUX POTIERS
Rue Emile HERMANT 20
6200 BOUFFIOULX

REGLEMENT RIVIERE Année 2007

1. **Ouverture** : le Samedi 17 mars à 7 heures

2. **Réouvertures** :

Samedi 31 mars	à 7 heures - 4 truites
Samedi 14 avril	à 7 heures - 4 truites
Déversement spécial Samedi 28 avril	à 7 heures - 4 truites
Samedi 12 mai	à 7 heures - 4 truites
Samedi 26 mai	à 7 heures - 4 truites
Samedi 9 juin	à 7 heures - 4 truites
Samedi 23 juin	à 7 heures - 4 truites
Samedi 7 juillet	à 7 heures - 4 truites
Samedi 21 juillet	à 7 heures - 4 truites
Samedi 11 août	à 7 heures - 4 truites
Samedi 25 août	à 7 heures - 4 truites
Samedi 15 septembre	à 7 heures - 4 truites

NB : Si un déversement est annulé pour cas de force majeure, ce poisson sera réparti sur les déversements suivants.

3. **Pêche autorisée** : **3 jours** par semaine (la semaine commence le samedi).

Les jours de réouverture, pêche autorisée toute la journée. Dès que l'on cesse de pêcher, la journée est considérée comme terminée.

La pêche est interdite les jours supprimés sur la carte de pêche.

Cartes de pêche : en vente au local (Poterie Dubois voir adresse ci-dessus)

- 55 EUROS pour adultes
- 25 EUROS pour jeunes de moins de 14 ans.
- Combiné: Rivière + Etang = 90 EUROS.

Obligation de pointer la carte avant de mettre la ligne à l'eau.

IA CARTE EST PERSONNELLE - UNE SEULE CARTE PAR PECHEUR

Les enfants de moins de 14 ans, accompagnant le titulaire d'une carte « Rivière» peuvent pêcher gratuitement (4 truites maximum pour les deux pêcheurs), les jours précisés sur le permis de l'Etat.

4. **Nombre de prises** : 4 truites par journée de pêche.

Il est impératif de respecter les dimensions imposées par l'Administration des Eaux et Forêts. Les truites inférieures à 22 cm devront être remises à l'eau par coupure du fil.
CHAQUE PECHEUR DOIT ETRE EN POSSESSION DE SES TRUITES.

5. **Interdictions** : Ne pas pénétrer dans le lit de la rivière. Une seule ligne est permise dans la rivière. Interdiction de remettre à l'eau les truites pêchées qui ont la dimension légale (22 cm).

Contrôle: Les membres du Comité sont habilités à procéder au contrôle des cartes de pêche et des sacs au même titre que les gardes-pêche.

LES COMPORTEMENTS GROSSIERS OU VIOLENTS ENVERS LES GARDES-PECHE SERONT SANCTIONNES PAR L'EXCLUSION IMMEDIATE DE LA SOCIETE DE PECHE.

6. Permis de l'Etat : OBLIGATOIRE.

A retirer de préférence dans un bureau des Postes de la Province du Hainaut.

7. Revue de la Fédération :

L'abonnement est compris dans le droit de pêche.

8. Assurance : est comprise dans le droit de pêche.

9. Fermeture de la pêche : Le 30 septembre au coucher du soleil.

10. Pénalités :

Carte non pointée : amende de 8 euros.

Prises supplémentaires : exclusion de la Société.

Non respect des jours de pêche et de l'heure imposée lors des réouvertures : exclusion de la Société.

11. Appâts autorisés : tous les leurres naturels ou artificiels munis **d'un hameçon simple** et dans le respect de la règle relative à la politique de la pêche.

MANIFESTATIONS DE LA SOCIETE EN 2007

Le samedi 5 mai : Concours de pêche aux blancs à l'étang (mixte)

Le samedi 16 juin : Concours de pêche à la truite à l'étang (mixte)

Le samedi 18 août : Journée de pêche à la truite à l'étang organisée par la Société de pêche

Le samedi 1 septembre : Journée de pêche à la truite à l'étang organisée par le Syndicat d'Initiative.

Carte journée de pêche rivière : 7 Euros (les invitations sont réservées aux personnes qui ne possèdent pas de carte) et valides tous les jours sauf les jours d'ouverture et de réouvertures.

Ces cartes (Journée de pêche) sont à retirer avant de pêcher, auprès des gardes-pêche.

Dans l'intérêt commun, le Comité demande instamment à chaque pêcheur de veiller à maintenir propres les abords de la rivière et de respecter les plantations.

Le Comité.

Société de pêche « La Buffalonnaise »
Local : LA GRANGE AUX POTIERS
Rue Emile HERMANT 20
6200 BOUFFIOULX

REGLEMENT ETANG Année 2007

1. **Ouverture** : le Samedi 24 mars à 7 heures.
2. **Fermeture** : le 30 novembre au coucher du soleil.
3. **Pêche autorisée** : **Tous les jours** - 2 lignes maximum.
La pêche est interdite les jours supprimés sur la carte de pêche.
4. **Cartes de pêche** : en vente au local (poterie Dubois voir adresse ci-dessus)
 - 45 EUROS pour adultes
 - 25 EUROS pour les jeunes de moins de 14 ans.
 - Combiné: Rivière + Etang: 90 EUROS.

LA CARTE EST PERSONNELLE - UNE SEULE CARTE PAR PECHEUR

5. **Nombre de prises** : 15 prises maximum dans la bourriche dont 1 brochet de 50 cm minimum, 1 carpe de 25 cm minimum, un carassin, une brème, 4 truites.
Tanches 25 cm minimum, rousses 15 cm minimum.
6. **Amorçage** : Autorisé, à limiter le plus possible.

7. **Appâts autorisés** : tous les appâts naturels: graines, asticots, vers, pâtes...

La cuillère, la palette, la triplette et tout leurre artificiel sont interdits.

Les enfants des titulaires d'une carte « Etang » âgés de moins de 14 ans peuvent pêcher gratuitement à condition d'utiliser l'une des 2 lignes du dit parent (15 prises maxi pour les deux).

Aucune place ne sera réservée au bord de l'étang la bourriche en nylon est obligatoire et chaque pêcheur doit avoir sa bourriche et n'y mettre que le poisson destiné être repris.

Nous rappelons qu'on ne peut :

- **Garer les voitures le long du chemin de fer (poursuites prévues par la SNCB)**
- Allumer des feux.
- Provoquer des dégâts aux berges.
- Abandonner des papiers ou détritiques quelconques (il est demandé à chaque pêcheur d'emporter un petit sac plastique pour reprendre ses détritiques au moment du départ).
- Les infractions au présent règlement seront, selon leur gravité, punies de suspension et même de retrait pur et simple de la carte.

MANIFESTATIONS DE LA SOCIÉTÉ EN 2007

Le samedi 5 mai: Concours de pêche aux blancs à l'étang (mixte)

Le samedi 16 juin: Concours de pêche à la truite à l'étang (mixte)

Le samedi 18 août: Journée de pêche à la truite à l'étang organisée par la Société de pêche

Le samedi 1 septembre: Journée de pêche à la truite à l'étang organisée par le Syndicat d'Initiative.

Cartes : **Journée de pêche à l'étang : 7 Euros.** Ces invitations sont à retirer avant de pêcher, auprès des gardes-pêche.

Les comportements Grossiers ou violents envers les gardes-pêche seront sanctionnés par l'exclusion immédiate de la Société.

Le Comité.